

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2015
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Jean-Marie HIRTZ, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Elisabeth LETONDOR, Jean-Yves SAUSEY, David CARABIN.

Procurations : Jean-Marie HIRTZ à Bertrand KLING
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON
Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA
Elisabeth LETONDOR à Pascal PELINSKI
David CARABIN à Marie-José AMAH

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 21 avril 2015

N°2015-027

Objet : Convention foncière avec l'EPFL - PLAN FONCIER - signature d'un Avenant N°1

Rubrique : 2.2

Rapporteur : Pascal PELINSKI

Par délibération n°2013-056 en date du 26 juin 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention foncière avec EPFL, dans laquelle la commune s'engage à acquérir un ensemble de terrains au plus tard en juin 2023.

Le propriétaire de la parcelle AH 409, sise rue des Chenevières, a fait, à la commune, une proposition d'acquisition en mars 2014. Le Plan Local d'Urbanisme fait état d'un emplacement réservé au profit de la commune sur une partie de la parcelle.

Après négociation avec le propriétaire, et confirmation par le notaire de la famille en date du 26 mars 2015, la partie du terrain concernée par l'emplacement réservé au PLU est cédée pour 85 000 €.

La commune a sollicité l'EPFL pour en faire l'acquisition. Ce terrain doit donc être intégré dans le périmètre des parcelles incluses à la convention foncière citée ci-dessus.

ACTIONS SUR FONDS PROPRES

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION FONCIERE F08FD400089
MAZEVILLE – Plan foncier**

ENTRE

La Commune de Mazéville, représentée par M. Bertrand KLING, Maire, habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du _____, dénommée ci-après « la Commune »

D'UNE PART

L'Etablissement Public Foncier de Lorraine, représenté par Monsieur Alain TOUBOL, Directeur Général, habilité par une délibération n° B14/67 du Bureau du 12 novembre 2014, approuvée le 21 novembre 2014, par le Préfet de la Région Lorraine,

dénommé ci-après "l'EPFL",

D'AUTRE PART

ARTICLE 1 – Modification de l'article 1 de la convention du 27 juin 2013

Le tableau des biens mentionné à l'article 1 de la convention du 27 juin 2013 est complété comme suit :

Commune	Section	N°	Lieudit	Superficie
MALZEVILLE	AH	409p	Rue des Chenevières	6a environ

ARTICLE 2 – Modification de l'article 2 de la convention du 27 juin 2013

Le tableau des biens mentionné à l'article 2 de la convention du 27 juin 2013 est complété comme suit :

Parcelle	Prix
AH 409p	85 744,62 €

ARTICLE 3 – Clause conservatoire

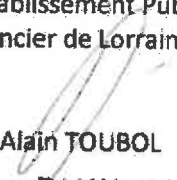
Les autres dispositions de la convention du 27 juin 2013 n'étant ni modifiées ni abrogées, continuent à obliger les parties.

Fait à Pont-à-Mousson

Le

En deux exemplaires originaux

L'Etablissement Public
Foncier de Lorraine


Alain TOUBOL

P/délégation,
Jean-Christophe COURTIN
Directeur Général Adjoint

La Commune de MALZEVILLE

Bertrand KLING

03 DEC. 2014

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2013, N°2013-056,

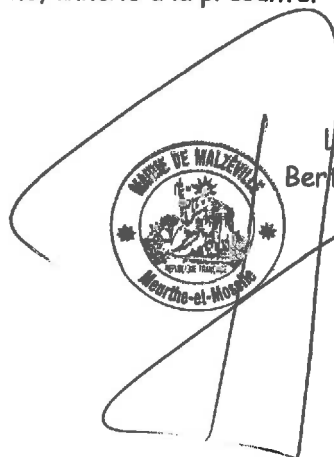
Après avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie en date du 16 avril 2015,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à LA MAJORITÉ DES VOIX
(4 voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI,
Catherine CHOTEAU-LESNES)

- **ACCEPTÉ** de modifier le périmètre de la convention foncière initial en le complétant comme suit :

Section	N°	Lieudit	Superficie	Prix
AH	409p	Rue des Chenevières	6a environ	85 744,62 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention foncière N°FD400089 avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, annexé à la présente.


Le Maire,
Bertrand KLING

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Malzeville, Meurthe-et-Moselle. The stamp features a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE DE MALZEVILLE' and 'Meurthe-et-Moselle'. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp and extends to the right, where it is accompanied by the text 'Le Maire, Bertrand KLING'.